

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 27 AVRIL 2023**

CONSEIL MUNICIPAL
EN F
ID : 048-214801326-20230427-727042023-DE
PRÉSENTS : 10
Procurations : 3
Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur CHAMPREDON Éric à Monsieur DOLADILLE Damien, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie et Madame PAGES Anne à Madame CONSTANT Sandrine.

Absents : Madame DOMEIZEL Emilie et Monsieur PARENT Philippe

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7 - OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023

Prix du repas à la cantine scolaire – Année 2023/2024

Monsieur le Maire propose une augmentation du prix du repas à la cantine scolaire de l'Ecole publique à **3.45 €** pour la rentrée scolaire 2023/2024 (3.35 € en 2022).

Tarif des cours de musique – Année 2023/2024

Monsieur le Maire propose de maintenir à **120 €** l'inscription aux cours de musique avec abattement de 50 % pour l'inscription d'un deuxième membre d'une même famille.

Droit des places des taxis

Monsieur le Maire propose de porter ce droit de place à **80 €** (75 € en 2022).

Tarif des locations des salles communales

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2023, à savoir :

TARIFS LOCATION DE SALLES 2022	Semaine		Samedi – Dimanche et fériés	
	24h	48h	24h	48h
Ensemble Espace Polyvalent	180 €	240 €	300 €	360 €
Ensemble Espace Polyvalent pour mariages (A partir du vendredi 8h)	Tarif unique de 400 €			
Salle Annexe Espace Polyvalent et Hall	130 €	180 €	230 €	300 €
Tarif Réception Obsèques	75 €			
Salle des Associations	120 €	160 €	180 €	250 €
Salle Ferme Vincens	140 €	200 €	240 €	320 €
Pénalité Ménage	60% du tarif de location de la salle			
Stade Pelouse Synthétique et Vestiaire	140 euros sans éclairage pour 2h d'utilisation			
	300 euros avec éclairage pour 2h d'utilisation			
Stade pelouse traditionnelle et Vestiaire	80 euros sans éclairage pour 2h d'utilisation			
	200 euros avec éclairage pour 2h d'utilisation			

Tarif des locations de matériel

DESIGNATION	TARIFS	CAUTION Lors de la remise du matériel	FACTURATION En cas de dégradation/casse
Table ronde	7 € l'unité	35 € l'unité	210 € l'unité
Table rectangle	5 € l'unité	25 € l'unité	130 € l'unité
Chaise	1 € l'unité	5 € l'unité	30 € l'unité

Tarifs occupation domaine public

Les redevances d'occupation du domaine public sont fixées comme suit :

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Véhicule de vente ambulante régulier (camion de vente, buvettes, snacks,...)	Par année civile	230,00 €
Autres marchands ambulants occasionnels (camions de vente, buvettes, snacks, etc.) et forains (guignols,...) hors animations et festivités municipales	Par année civile	230,00 €
Commerçants ambulants de restauration (camions de vente, buvettes, snacks, etc...) à l'occasion des animations et festivités municipales organisées sur le domaine public communal	Par année civile	Gratuit

Tarif horaire d'éclairage des installations sportives

Monsieur le Maire propose de passer le tarif horaire à **3.50 €** contre 3.10 € en 2022. Pour les cartes de recharge des crédits horaires, prix de vente à **5.80 €** contre 5.50 € en 2022.

Tarifs des concessions des cimetières communaux

Monsieur le Maire propose une reconduction des tarifs tenant compte des travaux d'aménagements visant à améliorer les conditions d'inhumations et des charges qui incombent à la Commune pour l'entretien des voies et accès :

- Concessions perpétuelles : **140 €** le mètre carré ;
- Concessions temporaires (15 ans) :
Sans entourage : **75 €** le mètre carré ;
Avec entourage : **180 €** le mètre carré ;
- Casier au columbarium : **1 250 €** ;
- Mise à disposition temporaire du caveau communal : gratuit les trois premiers mois suivis de **40 €** par mois d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus énoncées.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,
Samuel SOULIER

